

4 décembre 2014

Consultation Enseignement Supérieur Agricole Public

Pourquoi voter pour les CAP ?

Parce que les élus FSU défendent tous les personnels titulaires, s'occupent de la gestion de nos carrières, du respect de nos statuts, pour défendre et développer le Service Public :

- POUR l'arrêt des suppressions d'emplois
- POUR des recrutements à hauteur des besoins et la résorption complète de la précarité
- POUR la revalorisation des salaires, de la grille indiciaire et des déroulements de carrière,
- POUR le maintien et la reconnaissance des métiers et des qualifications,
- CONTRE la déshumanisation de la gestion des agents ;

ATTENTION!

CAP

**Vote par correspondance
qui doit parvenir à Paris le
4 décembre au plus tard.**

Pourquoi voter pour les CCP ?

Parce que les élus FSU en CCP étudient à propos des agents contractuels toutes les questions d'ordre individuel notamment, dont les licenciements,

- POUR défendre l'intérêt de tous,
- POUR œuvrer au quotidien, à vos côtés, pour vous informer, vous conseiller, faire valoir, conforter et étendre vos droits individuels tout en promouvant l'intérêt collectif,

Pourquoi voter pour les Comités Techniques ?

Parce que les Comités Techniques (Ministériel, Enseignement Agricole, Locaux dans les établissements du SUP) sont consultés sur toutes les questions relatives :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements et services (budget, structures,...)
- aux statuts et au devenir des personnels
- aux effectifs, aux concours, à la déprécarisation...
- à la formation permanente (choix des orientations prioritaires, arbitrage des priorités...) aux conditions de travail et risques professionnels, à travers les CHSCT.

CCP et CT:

**Vote à l'urne sur le lieu
de travail le 4 décembre.**

Je vote



Restructuration de l'enseignement supérieur : à chaque ministre sa réforme...

L'enseignement supérieur agricole (ESA) comme les autres secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche est en recomposition permanente depuis plus de 10 ans et les réformes se succèdent à un rythme effréné sans aucune évaluation.

Après la structuration de l'ESA en 7 pôles de compétences régionaux en 2003, il y a eu la période de fusion d'établissements avec la création en 3 ans (2006-2009) de 6 grands établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) qui ont regroupé en tout 16 établissements.

La FSU avait dénoncé ces regroupements à marche forcée qui étaient des projets de directeur et non pas de la communauté. Ce changement d'échelle a éloigné les prises de décisions de la pratique quotidienne du travail et a affecté très fortement le climat social de ces établissements, encore plus sur les sites distants de ces établissements. Cela entraîne des dysfonctionnements majeurs avec une souffrance au travail qui se généralise.

Pour AgroParisTech s'ajoute la perspective d'un déménagement et d'une intégration à l'Université Paris-Saclay avec la crainte que sa place primordiale et reconnue dans ses domaines de prédilection, l'agroalimentaire et les sciences du vivant, soit noyée dans un pôle où la compétence sera essentiellement d'ordre économique et financière.

Les autres établissements ont mis en place des liens plus ou moins forts avec les autres acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche au travers de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) qui sont actuellement transformés en communautés d'universités et d'établissements (COMUE).

Toutes ces transformations se sont traduites par une perte de la démocratie interne dans les conseils avec une diminution des élus à la fois en terme de nombre et de pourcentage par rapport aux nommés.

La FSU dénonce ces dénis de démocratie qui continuent à ce mettre en place à tous les niveaux.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt qui vient d'être promulguée a encore modifié le paysage de l'ESA. Si la loi a affirmé le rôle de l'ESA dans la formation des maîtres et dans le système national d'appui à l'enseignement technique agricole en confiant cette mission à tous les établissements publics, les mots ne suffisent pas et le FSU continuera de demander des moyens pour remplir cette mission tant sur la partie recherche que sur la formation et l'animation du réseau.

La principale modification apportée par cette loi reste la création de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAV2F) qui est un établissement public national de coopération à caractère administratif (nouveau type d'établissement !). Il a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de recherche et de formation communes aux établissements aux niveaux national, européen et international. Les objectifs de cette superstructure restent flous et son intérêt semble limité comme l'ont souligné le conseil économique, social et environnemental ainsi que de nombreux parlementaires.

En outre, cette structuration nationale vient en opposition avec la politique de site mise en place avec les COMUE ce qui risque de diminuer la lisibilité de l'ESA dans le paysage de l'enseignement supérieur. Comme pour le PRES Agreenium qu'il remplace, la FSU combat sa mise en place qui va encore grever les budgets et les postes des établissements sans apporter une réelle amélioration du système de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le projet de décret qui vient d'être présenté au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) est inacceptable. Sur les trois conseils prévus pour sa gouvernance, les personnels ne sont représentés que dans le conseil d'administration (CA), il n'y a aucun élu dans le conseil d'orientation stratégique.

En outre les représentants des personnels au sein du CA ne représentent qu'un quart des membres ce qui est très proche du minimum prévu par la loi et très loin des promesses qui nous avaient été faites avec des collèges qui regroupent à la fois les personnels de l'enseignement supérieur agricole et les personnels des organismes de recherche.

La FSU continue d'exiger pour l'IAV2F:

- **un CA avec 50 % d'élus des personnels et des étudiants ;**
- **une parité entre représentants des établissements d'enseignement supérieur et des établissements de recherche avec la mise en place de collèges séparés ;**
- **des moyens propres (budgets et personnels) qui ne soient pas pris, comme c'est prévu actuellement sur les moyens des établissements qui en feront partie.**

Vos intérêts sont notre combat !

L'ENFA confortée...

Après de nombreuses hésitations, tergiversations et atermoiements de la part du ministère quant à la formation initiale des enseignants et des CPE, la décision retenue et les futurs textes réglementaires pourront conforter l'ENFA comme responsable de la formation des personnels enseignants et CPE de l'enseignement agricole public.

La FSU a pesé de toutes forces dans ce débat et continuera à porter l'exigence d'une formation initiale et continue de qualité pour les personnels de l'EAP.

Des budgets en constante diminution...

Malgré les annonces gouvernementales de sanctuarisation pour l'enseignement supérieur et la recherche, les dotations de fonctionnement pour les établissements d'enseignement supérieur agricole ont continué à diminuer depuis 2012, si bien que depuis 8 ans cela sera une diminution plus de 20 % en euros constants pour le budget 2015 par rapport au budget 2006.

Nous dénonçons ces dotations insuffisantes qui aboutissent à des dérives à savoir :

- une augmentation de la charge de travail avec une détérioration des conditions de travail aboutissant dans un certain nombre de cas à des situations de souffrance au travail ;
- une course au partenariat et au mécénat pour pallier aux carences de l'Etat afin d'avoir un enseignement initial professionnel pour nos étudiants de bonne qualité pour répondre aux critères exigés ;
- des frais de scolarité qui ont plus que doublés mais que le ministère n'est plus capable de rembourser aux établissements pour les élèves boursiers ;
- une augmentation du nombre des contractuels dans nos établissements.

La FSU dénonce cette destruction de l'Enseignement Agricole Public et est à l'initiative d'un Comité Permanent de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public comprenant des partis politiques et des syndicats.

Une autre politique est possible : Développer l'enseignement supérieur agricole public

C'est donner aux établissements les moyens leur permettant de remplir l'ensemble de leurs missions dans toutes leurs dimensions, c'est améliorer les conditions de travail de chacun, reconnaître et valoriser les fonctions et responsabilités exercées par les différentes catégories de personnels. C'est permettre aux étudiants d'effectuer leurs études dans les meilleures conditions d'accueil et de travail. C'est dégager les moyens permettant un enseignement et une recherche de qualité : cela nécessite des personnels enseignants et IATOSS, ainsi que des crédits de fonctionnement et d'investissement, à la hauteur des standards internationaux.

**Pour être écouté, représenté et défendu!
Votez SNETAP-FSU**



Je vote



**Personnels de l'Enseignement Supérieur Agricole (ESA) :
La situation continue de s'aggraver, malgré les promesses**

**les établissements boivent la tasse,
les personnels trinquent !**

Personnels contractuels

Le nombre de contractuels ne cesse d'augmenter dans les Établissements confrontés à une augmentation de la charge de travail et nombre de fonctionnaires qui stagne. Dans de nombreux services, le nombre de contractuels dépasse le nombre de titulaires (plus de 1700 contractuels dans l'ESA pour environ 2600 fonctionnaires). La situation de ces personnels contractuels est très variable d'un individu à l'autre et d'un établissement à l'autre avec des situations de grande précarité, notamment pour les personnes de catégorie C recrutées à 70 %, la plupart du temps dans des conditions contraires à la loi. Si la loi d'avenir de l'agriculture permet dorénavant les recrutements de tous les contractuels à 100 % quelque soit leur catégorie, un décret est en cours pour en préciser les conditions d'application. Dans tous les cas, sans moyen nouveau, le passage à 100 % ne sera pas possible pour tous. La FSU sera vigilante dans les établissements pour que la mise en place des 100 % se fasse dans l'équité et non pas au détriment de de certain. Pour la FSU, la seule véritable réponse qui permettrait de sortir de cette situation est un plan de titularisation à la hauteur des besoins, ce que le Ministre n'envisage pas dans le cadre de son nouveau plan de titularisation puisque sur deux ans seul 4 % des contractuels d'établissement ont été titularisés. Ceci est inacceptable !

La FSU exige un plan de déprécarisation à la hauteur des besoins.

Personnels de la filière Formation-Recherche et de la filière Administrative

Depuis 2002, les différents agents du Ministère de l'Agriculture ont le même temps de travail, et pourtant le régime indemnitaire est encore beaucoup plus défavorable dans l'ESA, avec des disparités entre les agents de même niveau entre ces deux filières. Ces disparités persistent malgré toutes nos demandes. Nous continuerons à être très vigilants sur ce sujet. Par ailleurs, nous demandons une requalification de ces deux filières qui passent par une augmentation du nombre de personnels de catégories B et A et par une augmentation du nombre et de la fréquence des concours internes, pour permettre entre autres le passage des personnels en catégorie supérieure. Il n'y a pas eu de concours interne ou d'examen professionnel pour le passage en Technicien de Formation Recherche depuis trop longtemps. **Pour la FSU, la déprécarisation ne doit plus se faire au détriment de la carrière des titulaires.**

Professeurs certifiés et agrégés

Les professeurs de l'enseignement technique agricole n'ont pas de statut reconnu pour travailler dans nos établissements. La FSU harcèle et continuera de harceler le ministère pour que ce dossier, que nous sommes seuls à porter depuis 20 ans, soit enfin traité. Les attermoiements de la DGER qui refuse de s'occuper de ce dossier sont inacceptables et n'ont que trop duré.

La FSU continuera de porter ce dossier auprès du Ministre.

Enseignants-Chercheurs

La modification du statut des enseignants-chercheurs en 2009 a montré que la DGER n'avait qu'une politique purement financière en refusant notamment de revaloriser l'enseignement clinique au même titre que l'enseignement pratique. Actuellement les équivalences horaires applicables à chacune des activités correspondant aux différentes fonctions des enseignants-chercheurs qui auraient dû être mises en place dans tous les établissements depuis septembre 2011 ne le sont toujours pas dans la majorité des établissements. La grille d'équivalence horaire des différentes activités prises en compte dans le service d'enseignement doit être définie dans chaque établissement par le conseil d'administration restreint aux seuls Enseignants-Chercheurs. En outre, les heures d'enseignement faites en plus des obligations statutaires ne sont pas ou plus rémunérées dans la majorité des établissements. Encore une entorse à la réglementation avec comme motif principal : les difficultés financières de l'établissement !

La FSU considère que le travail du ministère sur ce nouveau statut n'est pas fini et nous continuons d'exiger qu'une circulaire d'application soit négociée puis publiée comme au ministère de l'enseignement supérieur.